

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2017-61

Le conseil d'administration s'est réuni le 24 octobre 2017 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 13 octobre 2017.

- VU** le Code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université ;
VU le procès-verbal du Conseil de l'UFR STAPS du 2 octobre 2017 ;

Point de l'ordre du jour : 11^{ème} Partie – P3.4 – Tarifs locations UFR STAPS 2017-2018

Exposé de la décision :

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine immobilier de l'Université, les tarifs de location de l'UFR STAPS sont approuvés par le Conseil d'Administration.

Jusqu'à l'année universitaire 2011-2012, le tarif de location de la salle de musculation était aligné sur les autres tarifs de location (cf. annexe 1). Au cours de l'été 2012, le matériel de musculation a été déménagé dans un autre local et cette salle a ensuite été réaménagée en salle de cours. En novembre 2017, cette salle sera configurée en salle pour la pratique de fitness.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'aligner de nouveau le tarif de location de cette salle sur ceux des gymnases Watteau et Gajan, du dojo Chailley Bert, de la salle de danse et du plateau d'athlétisme précédemment approuvés par le CA du 30 mai 2017 (cf. annexe 2) ; ces tarifs seront applicables pour toute location à compter du mois de novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 25 Abstentions : 0 Votes exprimés : 25 Contre : 0 Pour : 25</p>
--

Fait à Paris, le **20 NOV. 2017**

Le Président



Frédéric DARDEL

20 NOV. 2017

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le :
Transmis au Recteur le : **20 NOV. 2017**